

Pollution par l'usine Terralys - Commune de Villard Bonnot - Historique Historique

1994 : Arrivée de la famille Bony sur le terrain

10 décembre 1998 : Arrêté préfectoral n°98-8658

1998 : Installation de Terralys pour traiter les boues des industries des papeteries

18 avril 2000 : Arrêté préfectoral n° 2000-2709

18 juin 2003 : Arrêté préfectoral n°2003-06204

Ces 3 arrêtés réglementent les activités de Terralys, spécialisé dans le compostage de sous-produits organiques.

2008 : Fermeture des papeteries de Lancey

2010

6 octobre 2010 : Lettre de la société Terralys sollicitant d'une part le bénéfice des droits acquis et d'autre part souhaitant modifier le volume et la nature des intrants de compostage sur le site de Villard-bonnot

26 novembre 2010 : Rapport de l'inspection des installations classées de la DREAL référencé UT38-RS-10-G3249A37-MJ2311

Septembre 2010 : Apparition de diptères sur le site de compostage Fertisère

Automne 2010 : Disparition des diptères, campagne de communication de la société fertisère auprès des riverains. La société Fertisère propose la tenue de réunions trimestrielles de régulation en présence d'un représentant de la Communauté de communes du Grésivaudan.

2011

20 janvier 2011 : Courrier du préfet demandant à Terralys des compléments d'information. Le préfet demande à l'exploitant de transmettre dans un délai de 1 mois un dossier de modifications afin de mettre à jour les intrants de compostage et de déterminer le nouveau classement des installations classées du site Terralys.

Terralys ne transmet pas les compléments d'informations demandés par le préfet

Février 2011 : Une étude sur les odeurs de la plate-forme est réalisée par la société TAUW

25 février 2011 : Terralys transmet l'étude sur les odeurs.

28 février 2011 : Courrier du maire Chavand à Mr Brottes pour attirer son attention sur les « préjudices constatés dus à cette pollution » par Terralys

mai 2011 : Terralys a mis en place une nouvelle installation au niveau du bâtiment de fermentation des boues.

Juillet 2011 : Rapport de l'inspection des installations classées. Les quantités d'intrants (70% de boues urbaines, 20% de déchets verts et 5% de boues papetières) dépassent les proportions autorisées

- **1^{er} juillet** : interpellation du Maire Chavand par les gens du voyage : présence insupportable de mouches et de nuisances olfactives. La police municipale constate « l'impossibilité pour les gens du voyage de rester sur l'aire d'accueil ». **Des désagréments sont enregistrés jusque sur les communes de Saint-Ismier et du Versoud.**
- **1^{er} juillet** : courriel du maire Chavand à Monsieur Colardelle, directeur de la direction Départementale des services de la protection des populations (DDPP)
- **1^{er} juillet 2011** : réponse de la DDPP

12 juillet 2011 : Courrier de la DDPP

3 août 2011 : Inspection des installations classées. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône -Alpes s'est rendue sur le site. La proportion des intrants n'est pas conforme aux autorisations (70% de boues urbaines, 20% de déchets verts, et 5% de boues de papeteries, cette proportion est ainsi non conforme).

9 août 2011 : Rapport des installations classées de la DREAL (référence UT38-RS-11-G3249A45-MJ090)

6 septembre 2011: Arrêté de mise en demeure a été pris à l'encontre de la société Terralys afin qu'elle transmette un dossier sur les intrants du compostage. Dans un délai de 1 mois. Arrêté de mise en demeure n°2011249-0027

8 septembre : Lettre de la DDPP au maire Chavand

12 septembre 2011 : Le site de Terralys est bloqué par des membres de la famille Bony

16 septembre 2011 : Certificat médical du Dr Crozet - infection de la sphère ORL, des voies respiratoires et des sinus, dermatoses mycosiques et staphylococciques anormalement élevés

26 septembre 2011: Lettre de la ligue des droits de l'homme, section crolles-Grésivaudan

29 septembre 2011 : Lettre de M. Chavand au Préfet, crainte que la situation dégénère, reconnaît vie insupportable pour de nombreux quartiers et dans les villes voisines dans la plaine de l'Isère. Demande une enquête sanitaire

6 octobre 2011 : par arrêté de mise en demeure, l'usine Terralys doit se mettre en conformité avant le 6 octobre 2011

1 er octobre 2011 au 1 er janvier 2012: autorisation du maire de Villard- Bonnot pour Mr Nicolas Bony à stationner « 3 mois sur un autre terrain communal à l'arrière des services techniques (compte tenu du certificat médical établi par le CHU pour l'enfant Isaï Bony)

9 octobre 2011 : Le tribunal demande l'analyse toxicologique des murs du chalet, une étude dispersion, une analyse des produits insecthor et nitoxane répandus sur les terrains des Bony, analyse des dossiers médicaux de la famille Bony

12 octobre 2011 : Le juge des référés ordonne une enquête environnementale et sanitaire.

17 octobre 2011 : Réunion à la mairie de Villard-Bonnot avec les membres de la ligue des Droits de l'homme, habitants du quartier, gens du voyage. Le maire Daniel Chavant déclare à cette réunion «**Nous sommes derrière vous.... cette entreprise nous a pris pour des imbéciles depuis longtemps. Elle ne devrait plus être ici** ». Le maire déclare «**vous êtes des témoins privilégiés. Dès que vous irez portez plainte, nous porterons plainte également.**» DL 19 octobre 2011

19 octobre 2011 : article du DL « les riverains de Terralys inquiets ».

24 octobre 2011 : arrêté complémentaire

27 décembre 2011: rapport du CHU de la Tronche. Danger des émanations de H2S (hydrogène sulfuré), utilisation des 2 insecticides pyréthrinoïdes, insecticides les moins dangereux pour l'homme....analyse médicale mitigée. Le bébé a été hospitalisé (diagnostic de coqueluche et laryngomalacie opérée à 2 reprises)

29 décembre 2011 : courrier du député Brottes au maire Chavand de Villard Bonnot demandant à ce dernier sa position sur les nuisances occasionnées par la société Terralys.

2012

15 juin 2012 : réunion avec le maire Chavand, le représentant de la commune de communes du Grésivaudan, la direction de Terralys, le représentant du Préfet Mr Charlot, les Bony, les

riverains, la ligue des droits de l'homme, les services DREAL, sanitaires...etc, deux élues (une de St-Nazaire et une de st-Ismier G.Picard), Marie-Claude Jacquier du groupe GPS...etc.

tout le public reconnaît que les nuisances sont insupportables, Terralys propose des solutions, le préfet donne RV pour septembre 2012 pour faire le point sur l'efficacité des travaux effectués par Terralys pendant l'été suivant les engagements de cette dernière.

Augmentation des boues urbaines décidées par Terralys : passage de 8000 tonnes/an à 13 000 tonnes/an soit une augmentation de 62%. Cette demande a été faite auprès de la DREAL. Si la réponse était positive Terralys s'engageait à améliorer la situation dans l'usine par des bâches couvertes de Goretex (2500€, des biofiltres (22500€) pour traiter des odeurs. L'Agence régionale de Santé devait missionner un expert médical.

19 décembre 2012 : réunion avec les maires de Villard-Bonnot et de Brignoud, l'adjoint à l'environnement de Villard-bonnot, le vice-président de la Communauté du Grésivaudan, le sous-préfet Mr Chabot, les services de l'Etat (DREAL, Installations classées, la FRAPNA,...etc), La ligue des Droits de l'Homme, (Cathie Becquaert), Marie-claude Jacquier (GPS), Mme Picard conseillère municipale Saint-Ismier, les représentants de Terralys (le directeur Mr Durand et 3 ingénieurs), Marie Bony et sa famille, les riverains : présentation des travaux envisagés pour réduire les nuisances olfactives . Discussion sur les différentes possibilités pour évacuer le lixiviat...etc)

2013 :

Différents courriers sont envoyés par le député Mr F. Brottes, la sénatrice Mme A. David au préfet pour s'inquiéter de la situation et réclamant la communication des cartes d'épandage.

Le groupe de personnes de Biviers, Saint-Ismier, Montbonnot continuent à soutenir de différentes manières la famille Bony (courrier, financement des analyses, rencontres avec l'avocat défendant ce dossier) et continuent aussi à réclamer la communication des cartes d'épandage.

29 mars 2013 : RV avec le service d'urbanisme de Villard-Bonnot pour consulter le permis de construire de la nouvelle cheminée dans l'usine Terralys (Mr Marcel Favel, Mmes Cathie Becquaert et Geneviève Picard).

Eté 2013 :

- le maire de Villard Bonnot fait constater par sa police municipale la persistance des nuisances et des odeurs... la photo du nombre de mouches sur les jambes d'un riverain est terrible (cf. photo en en-tête).
- Mr Bony épuisé fait une tentative de suicide
- Un bébé naît dans la famille Bony
- Mr le député Brottes et Mr le maire Chavant écrivent à nouveau au préfet pour leur faire part de la persistance des nuisances et de l'attente des cartes d'épandage.

Octobre 2013

- l'usine Terralys n'a pas réussi à juguler les nuisances : odeurs et prolifération des mouches.
- Les cartes d'épandages n'ont pas été communiquées
- La question de l'évacuation du liquide lixiviat n'est pas encore résolue.
- Les nuisances sont un frein au développement de la zone industrielle Grande Ile financée par la Communauté du Grésivaudan
- Un risque sanitaire existe
 - Pour les riverains et en premier la famille Bony la plus proche et surtout les jeunes enfants
 - Pour les habitants du Grésivaudan car à l'heure actuelle nous n'avons aucune information sur la composition du compost et son innocuité pour l'homme, nous ne savons pas sur quelles parcelles le compost et le lixiviat sont épandus.
 - Le problème de la prolifération des mouches n'est pas encore résolu.

- Un problème économique est latent : la présence des nuisances de l'usine Terralys est un frein à l'installation de nouvelles entreprises dans la zone industrielle Grande Ile et contribue à la dévaluation du prix de l'immobilier des zones environnantes autour de l'usine.

Remarques :

L'épandage de boues issues du traitement des eaux usées est soumis à autorisation au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement. Ce projet est soumis à une étude d'impact.

Contacts :

Direction départementale de la protection des populations : service protection de l'environnement affaire suivie par Agnès Michel, tel : 04 56 59 49 68, agnes.michel@isere.gouv.fr

Claude Colardelle, DDPP

claud.colardelle@isre.gouv.fr

ddpp@isere.gouv.fr

Mairie de Villard Bonnot :

- Mme Frédérique Dufort, directrice générale des services, 04 76 45 79 44
- Mr Daniel Modesto, adjoint au Maire chargé du cadre de vie, de l'environnement et de la sécurité

Législation : arrêté ministériel du 22 avril 2008 fixe les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation